

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE (CCA&S)
160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ÉSERY

DÉLIBÉRATION
du Conseil communautaire
Séance du mercredi 19 mars 2025

DEL20250319_023

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf mars, à 19 heures, le Conseil communautaire, s'est réuni en salle du conseil à ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME, sur convocation adressée à tous ses membres, le 06 mars précédent, par Monsieur Sébastien JAVOGUES, Président en exercice de la Communauté de Communes Arve & Salève (CCA&S)

Conseillers en exercice : 32

Présents: 22

ARBUSIGNY : Régine RÉMILLON ;

ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME : Frédéric CHABOD, Régine MAYORAZ ;

LA MURAZ : Gianni GUERINI, Nadine PÉRINET ;

MONNETIER-MORNEX : Christophe AUGUSTIN ;

NANGY : Rodolphe ARNOULD, Laurent FAVRE, Nadège SAPORITO ;

PERS-JUSSY : David DE VITO, Patrice DOMPMARTIN, Isabelle ROGUET, Valérie VACHOUX ;

REIGNIER-ÉSERY : Didier EISACK, Denise GERELLI-FORT, Virginie JACQUEMOUD, Sébastien JAVOGUES, Stéphanie LE MOAL, Billy MARQUET, André PUGIN

SCIENTRIER : Michel BRANTUS, Patricia DÉAGE ;

Pouvoirs : 2

Absents excusés avec procuration : Lucas PUGIN a donné procuration à Stéphanie LE MOAL ; Isabelle SAGE a donné procuration à André PUGIN

Absents excusés : Dominique BRAND, Laurent CHIORINO, Anne-Marie LALLIARD, Esther VACHOUX, Ludovic WISZNIEWSKI ;

Absents : Sophie BIOLLUZ, Séverine MILLOT-FEUGIER, Aline MIZZI,

Secrétaire de séance : Frédéric CHABOD

DEL20250319_023 - Bilan des acquisitions et cessions foncières immobilières réalisées en 2024

Rapporteur : Madame la 4ème Vice-Présidente en charge des Ressources, Madame Régine MAYORAZ

VU l'article L5211-37 du CGCT disposant que... "le bilan des acquisitions et cessions opérées par les EPCI est soumis chaque année à délibération de l'organe délibérant. Ce bilan est annexé au compte financier unique de l'établissement concerné" ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF DRCL BCLB-2022-0029, en date du 07 novembre 2022, relatif à l'approbation de la modification des statuts de la CCA&S dans leur dernière version en vigueur, et en particulier l'article 10-4 « Construire, y compris sur les dépendances de leur domaine public, acquérir ou rénover des bâtiments destinés à être mis à disposition de l'Etat pour les besoins de la gendarmerie nationale » ;

VU la délibération DEL20240502_045 du Conseil communautaire en date du 02 mai 2024 et portant approbation de la dernière version en vigueur de la définition de l'intérêt communautaire de la CCA&S ;

VU la délibération DEL20250319_021 en date du 19 mars 2025 du Conseil communautaire de la CCA&S portant approbation du CFU 2024 du budget principal présenté au cours de la présente séance ;

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article L5211-37 du CGCT, le Conseil communautaire doit délibérer chaque année sur le bilan des acquisitions et cessions sur le Territoire de la Communauté de communes, lequel est annexé au compte financier unique de l'année considérée ;

Madame la Vice-présidente présente aux membres du Conseil le bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées en 2024 :

Commune	Surface totale	Compétence	Budget	Nature de L' opération	Délibération	Origine de propriété / vendeur	Références cadastrales	Nature du bien	Date de L' acte	Prix
Reignier-Esery	5256 m ²	Mise à disposition Gendarmerie	Principal	Acquisition	03/07/24	Commune Reignier-Esery	C 832 (5204m ²), C 831 (52 m ²)	Terrains nus et bâtis	29/10/24	800 000€

Au vu de l'ensemble des informations présentées, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le bilan présenté des opérations immobilières pour l'année 2024 tel que présenté ;
- **CHARGE** Monsieur le Président de joindre ce bilan en annexe au compte financier unique 2024 du budget principal.

Le Secrétaire de séance
Frédéric CHABOD

Pour ampliation conforme
Le Président de Arve et Salève
Communauté de Communes
Sébastien JAVOGUES

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture, le 26/03/2025
Publié, le 26/03/2025